



Poste de gardien de résidence étudiantes

Par **benji56**, le **05/03/2015** à **15:39**

Bonjour,

Je suis propriétaire de 2 appartements dans une résidence étudiante de 96 lots.

Le gardien en place, actuellement, va partir en retraite à la fin du mois. Le syndic a envoyé un courrier début février, nous informant de cela et nous proposant diverses solutions (maintien du gardien ou agent d'immeuble ou femme de ménage) avec des prix mais sans fournir les avantages et inconvénients de chacun.

Est-ce normal?

J'ai demandé au syndic de fournir des chiffres concernant une éventuelle décôte. La réponse: -30%

J'ai demandé à être présent à la réunion du conseil syndical qui prépare l'AG, ma présence a été refusé.

J'ai fait part de mes commentaires et questions au syndic pour qu'il inscrive la décôte de 30% sur la convocation afin d'informer tous les propriétaires, cela a été refusé car ça pouvait orienter les avis.

Qu'en pensez-vous?

Le syndic m'a confirmé que les 2 représentants de la co-propriété souhaitait descendre les charges au plus bas, quitte à décôter la résidence sans consulter qui que ce soit.

Décisions arbitraires, rétention d'informations.

Que puis-je faire?

Merci pour vos réponse.